

Vie de la commune

Réfection de la route et passage à 30 km/h au Hingueul

Les chantiers se succèdent mais ne se ressemblent pas.

Marquant la fin d'une longue période de travaux au Hingueul, la route a été refaite sur toute la longueur de la zone urbanisée jusqu'à la D724. A cette occasion, la vitesse de traversée du Hingueul est désormais limitée à **30 Km/h** pour assurer sécurité et tranquillité aux habitants. C'est le dernier gros chantier de 2024 en attendant le début de la construction du bâtiment communal rue des Perchettes.



ETAT CIVIL

Mariages :

- Monsieur et Madame GUIL le 7 septembre 2024
- Monsieur et Madame TUAL le 28 septembre 2024

Agenda

Vacances scolaires de Noël

Les élèves seront en congés du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025.

Communication numérique

Pour l'information du quotidien, consultez le site internet : www.gourhel.com

La Mairie utilise l'application de messagerie gratuite « panneapocket » pour les actualités communales urgentes.



HORAIRES DE MAIRIE

Ouverture au public :
Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 8h00 à 12h00
Vendredi 8h00 à 12h00, 14h00 à 17h00
Kévin ARGENTIN, Maire,
reçoit sur rendez-vous.

GARDE MEDICALE

- **Médecin de garde:** 15 ou 112 depuis un portable
- **Permanence d'un médecin libéral à l'hôpital de Ploërmel**
 - *En semaine : de 20h à minuit (après appel au 15)
 - *Samedi : de 14h à 18h et de 20h à minuit
 - *Dimanche et jour férié: de 9h à 12h et de 17h à minuit

GOURHEL INFOS

Bulletin communal d'informations

N°66/ Novembre-Décembre 2024



Mairie

17 rue de la Libération
56800 GOURHEL
☎ 02.97.74.00.45
✉ mairie@gourhel.com
🌐 www.gourhel.com

Vie de la commune



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan Local d'Urbanisme

Un nouveau Plan Local d'Urbanisme est en cours d'étude.

Ce document est déterminant pour les futurs aménagements de la commune. Rédigé spécifiquement pour Gourhel, il doit toutefois respecter les principes généraux du code de l'urbanisme.

La rédaction et la validation du PLU vont nécessiter plusieurs années. Pour le moment, seule la phase d'étude de la situation actuelle est commencée. Il s'agit d'un diagnostic qui sera utilisé comme support pour justifier les demandes de la commune et intégrer les évolutions imposées par la législation.

A l'issue de sa rédaction, le nouveau PLU sera soumis à une enquête publique pour d'éventuelles modifications avant d'être validé par le Conseil municipal.

Sans la mise en place de ce document, il ne sera plus possible de déposer des permis de construire à moyen terme : c'est donc un sujet de 1^{er} ordre pour la commune. Pour participer, vous pouvez répondre à une première enquête anonyme en complétant le document suivant avant le 22 décembre : <https://forms.gle/T7dx6NY2dRLm4k9L7>

Soirée galettes

Un moment alliant convivialité et gourmandise

Organisée par l'AALG pour financer leurs activités et tout particulièrement le char du carnaval, l'association vous propose sa traditionnelle soirée galettes le 9 novembre.

Moyennant 13 € par adulte et 9€ par enfant, vous pourrez venir déguster 2 galettes salées et 2 crêpes sucrées. Pour les plus affamés, il sera possible de recommander d'autres galettes. Il est évidemment possible de profiter d'un « apéro » au bar, avant de passer à table.

Il est fortement recommandé de réserver ses places, réservation à faire au Petit Paris.

